



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2019

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	4
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	4
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

L'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication définit comme suit l'épreuve orale d'admission de 30 minutes : « un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et de la communication sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Yann HEGO, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », chargé de la conduite d'opérations et du contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques du département de l'Aisne.

Membres de ce jury :

- Madame Martine ARNAUD, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « bâtiments de France », unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est ;

- Madame Christine LALO, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », assistante de prévention – correspondante handicap, musée du Louvre ;

- Monsieur Christophe NOULIBOS, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », administrateur adjoint, domaine national de Saint-Cloud.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, les grilles pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 10 janvier au 14 février 2019
Date de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 10 mai 2019
Dates des épreuves orales	Du 5 au 14 juin 2019
Date de la réunion d'admission	Le 14 juin 2019

B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Les dossiers de RAEP ont été examinés avec attention par les membres du jury ce qui leur a permis de préparer des questions et des mises en situation pour chacun des candidats.

Les dossiers étaient pour la plupart bien complétés, correctement rédigés et structurés. Les expériences et acquis professionnels ainsi que les formations suivies étaient bien décrites et valorisées.

2) La présentation du parcours professionnel

Une minorité de candidats a respecté le temps de 10 minutes. Pour la plupart des candidats, la durée de présentation se situait entre 7 à 9 minutes. Les exposés étaient bien souvent clairs, organisés avec l'annonce d'un plan, souvent chronologique et parfois thématique. Quelques présentations thématiques, étaient particulièrement remarquables. D'autres étaient confuses ou déséquilibrées ou redondantes. Il a parfois été difficile de cerner quelle était la place occupée par un agent dans son environnement professionnel.

Pour certains candidats, la présentation était trop stéréotypée, et cela particulièrement en début d'exposé. Le récit strict d'un texte rédigé est à éviter au risque de perdre tout naturel et d'engendrer une présentation impersonnelle peu valorisante.

Les projets professionnels ou les motivations n'ont parfois pas ou peu été exprimés.

3) L'entretien-discussion

Les échanges avec le jury ont commencé à la fin de la présentation du parcours professionnel et ont duré jusqu'à la fin des 30 minutes réglementaires. Pour tous les candidats, l'entretien et les discussions se sont déroulés jusqu'à la fin de ce temps imparti. Lors des échanges avec le jury, certains candidats ont fait preuve d'une réactivité ou d'une spontanéité appropriée remarquable.

Les questions étaient relatives aux fonctions et aux expériences des candidats, aux situations particulières qu'ils ont pu rencontrer, à leur environnement professionnel et à des connaissances relatives au ministère.

Les principes généraux d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État ont été pour une majorité de candidats assimilés et restitués par les candidats. Certains d'entre eux, ont fait preuve d'une grande maîtrise. D'autres candidats, ont été trop approximatifs ou confus. Quelques candidats ont exprimé de façon intéressante, précise et cohérente leur projet professionnel, ou ont fait part au jury de manière convaincante des postes ou de nouvelles responsabilités vers lesquels ils souhaitaient évoluer.

4) Les remarques générales sur l'oral

Le niveau général était particulièrement satisfaisant. L'engagement professionnel de bon nombre de candidats a été remarqué et apprécié par le jury. Certains candidats ont néanmoins été trop confus ou ont manqué d'esprit de synthèse ou de concisions, ce qui les a desservis.

Le grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle nécessite une connaissance approfondie de l'environnement professionnel proche et élargi, une capacité de recul et de synthèse, une ouverture d'esprit, qui vont au-delà des tâches quotidiennes ou du fonctionnement de son service.

En tout état de cause, le jury félicite les candidats de leur investissement dans la préparation de cet examen et de leur courage pour passer cet entretien. Il précise que l'échec des candidats à l'examen professionnel ne signifie pas qu'ils n'ont pas les compétences ou les savoir-faire requis ou bien que leur prestation a été de médiocre qualité, mais que d'autres ont été meilleurs dans cette épreuve.

Les candidats non reçus sont encouragés par le jury à perfectionner leur préparation en s'exerçant à l'épreuve de l'entretien, et à se présenter de nouveau aux sessions ultérieures.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 10.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	22	21	18	4
Femmes	28	24	23	6
Total	50	45	41	10

Seuil d'admission : 16,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,5 à 18 sur 20.

Monsieur Yann HEGO
Président du jury